

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO DE COUR : 500-11-056311-190
NO DE DOSSIER : 41-2496064

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS
D'INTENTION DE FAIRE UNE
PROPOSITION DE BIOMOD CONCEPTS
INC., personne morale légalement
constituée et dûment incorporée ayant son
siège social au :
999 boul. de Maisonneuve Ouest,
Suite 1000
Montréal, Québec H3A 3L4, Canada

Débitrice

- ET -

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

**DEUXIÈME RAPPORT DU SYNDIC SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA
DÉBITRICE**

(en vertu des paragraphes 50.4 (7) (b) (ii) et 50.4 (9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Je, Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI, du bureau de Richter Groupe Conseil inc., (le « Syndic ») Syndic agissant à l'avis d'intention de faire une proposition de Biomod Concepts inc. (la « Débitrice », la « Société » ou « Biomod »), une personne morale insolvable, fais rapport au tribunal de ce qui suit :

1. Le 8 avril 2019, la Débitrice susnommée déposait un avis d'intention de faire une proposition (l'« Avis d'intention »).
2. Le 15 avril 2019, les avis aux créanciers de l'intention de faire une proposition ont été envoyés par courrier régulier à tous les créanciers de la Débitrice.
3. Le 17 avril 2019, la Débitrice a déposé un état de l'évolution de l'encaisse (l'« État ») pour une période de trente (30) jours débutant le 14 avril 2019, ainsi que son rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'État, lesquels ont été soumis au séquestre officiel avec le rapport du Syndic portant sur le caractère raisonnable de l'État, tel que requis en vertu du paragraphe 50.4 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

4. Le 8 mai 2019, la Débitrice a déposé un état projeté du mouvement de trésorerie pour la période du 5 mai 2019 au 7 juillet 2019, lequel reflète l'utilisation du financement intérimaire de 400 000 \$, lequel a été soumis au séquestre officiel avec le rapport du Syndic portant sur le caractère raisonnable de l'État, tel que requis en vertu du paragraphe 50.4 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. En résumé, ce financement permettra ce qui suit :
 - Acquitter les dépenses non payées depuis la date du dépôt de l'Avis d'intention le 8 avril 2019, comprenant plus particulièrement le loyer et certaines charges reliées aux installations;
 - Continuer d'acquitter les dépenses courantes au fur et à mesure qu'elles seront encourues; et
 - Mettre en place un processus ordonné de sollicitation d'investisseurs ou d'acheteurs pour Biomod.
5. Dans le cadre de la surveillance des affaires et des finances de la Débitrice, le Syndic a eu accès à tous les biens, locaux, livres, registres et autres documents financiers de la Débitrice, et nous avons pu constater que la Débitrice a maintenu une encaisse positive depuis qu'elle a soumis son avis d'intention de faire une proposition.
6. Le présent rapport traite, entre autres, des points suivants :
 - a. Situation financière de la Débitrice;
 - b. Ordonnance du 8 mai 2019;
 - c. Processus de sollicitation d'investisseurs ou d'acheteurs;
 - d. Prorogation de délai;
 - e. Conclusions.

Situation financière de Biomod au moment du dépôt

7. Biomod est une entreprise ayant développé une technologie brevetée destinée premièrement à l'industrie du cosmétique, plus particulièrement axée sur le traitement de la peau. La Société n'a toutefois pas été en mesure financièrement de commercialiser de façon efficace son produit et développer de nouvelles orientations pour leur technologie, telles les domaines médical et pharmaceutique. Ses actifs sont composés essentiellement de la propriété intellectuelle, des équipements de production, des stocks et de crédits pour la recherche et le développement.

8. Les données financières récentes de la Débitrice se résument ainsi :

Biomod Concepts Inc				
Bilans Comparatifs				
	8 avril 2019	30 avril 2018	30 avril 2017	30 avril 2016
	Non vérifiés	Vérifiés	Vérifiés	Vérifiés
Actifs				
Court-terme				
Encaisse	15,682 \$	782,019 \$	1,005,256 \$	92,660 \$
Dépôt à terme	30,000	30,000	30,000	20,000
Comptes clients	11,000	324,431	284,879	42,025
Taxes à la consommation	39,097	63,176	24,643	51,490
Stocks	768,453	740,676	311,144	118,322
Crédit d'impôt à la R&D (net du prêt IQ)	185,922	704,361	667,945	653,396
Payés d'avance	76,647	61,535	43,547	50,687
	<u>1,126,801</u>	<u>2,706,198</u>	<u>2,367,414</u>	<u>1,028,580</u>
Long-terme				
Avances à des employés	-	159,000	154,500	150,000
Immobilisations	845,200	943,746	1,086,985	583,427
Propriété intellectuelle	576,469	535,057	479,862	427,908
	<u>1,421,669</u>	<u>1,637,803</u>	<u>1,721,347</u>	<u>1,161,335</u>
	<u>2,548,470 \$</u>	<u>4,344,001 \$</u>	<u>4,088,761 \$</u>	<u>2,189,915 \$</u>
Passifs				
Court-terme				
Créanciers	727,099 \$	1,077,321 \$	570,005 \$	258,007 \$
CAE - Affacturage des bons de commande	372,549	-	-	-
Portion à court-terme de la dette à LT	-	889,911	655,396	1,041,848
Portion à court-terme des contrats location	-	60,768	47,466	9,561
	<u>1,099,648</u>	<u>2,028,000</u>	<u>1,272,867</u>	<u>1,309,416</u>
Long-terme				
Contrats de location-acquisitions	227,067	176,341	139,295	6,798
Prêts Investissement Québec	3,973,916	3,775,161	2,452,615	252,438
Autres prêts	123,313	-	-	-
Prêts Quantius	1,900,000	-	-	-
Avance d'un actionnaire	2,693,637	2,458,356	2,271,343	751,950
	<u>8,917,933</u>	<u>6,409,858</u>	<u>4,863,253</u>	<u>1,011,186</u>
Déficit des Actionnaires				
Actions	6,615,565	6,615,962	5,615,958	5,615,958
Déficit accumulé	(14,084,676)	(10,709,819)	(7,663,317)	(5,746,645)
	<u>(7,469,111)</u>	<u>(4,093,857)</u>	<u>(2,047,359)</u>	<u>(130,687)</u>
	<u>2,548,470 \$</u>	<u>4,344,001 \$</u>	<u>4,088,761 \$</u>	<u>2,189,915 \$</u>
Biomod Concepts Inc				
États des résultats comparatifs				
	8 avril 2019	30 avril 2018	30 avril 2017	30 avril 2016
	Non vérifiés	Vérifiés	Vérifiés	Vérifiés
Ventes	2,204,364 \$	1,080,856 \$	1,207,444 \$	127,046 \$
Profit brut	943,206	389,701	776,403	37,524
	42.79%	36.05%	64.30%	29.54%
Dépenses				
Exploitation et autres	3,553,294	2,917,262	1,964,205	2,054,355
Intérêts et frais bancaires	764,769	518,941	400,127	176,373
	<u>4,318,064</u>	<u>3,436,203</u>	<u>2,364,332</u>	<u>2,230,728</u>
Perte	<u>(3,374,857) \$</u>	<u>(3,046,502) \$</u>	<u>(1,587,929) \$</u>	<u>(2,193,204) \$</u>
Ventes requises pour acquitter les intérêts	1,787,262 \$	1,439,503 \$		

9. Au moment du dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice n'avait plus de liquidités et il lui était impossible d'en générer suffisamment afin de satisfaire ses obligations courantes, dont les salaires des employés pour la prochaine période de paye.

10. Investissement Québec et Quantius sont les principaux créanciers garantis de Biomod, avec des prêts totalisant plus de 6 millions de dollars.
11. Les employés ont des créances totalisant plus de 120 000 \$, représentant les payes de vacances et une portion d'une période de paye.

Ordonnance du 8 mai 2019

12. Le 8 mai 2019, l'honorable J. Brian Riordan rendait une ordonnance autorisant ce qui suit :
 - Prorogation du délai pour déposer une proposition jusqu'au 22 juin 2019;
 - Nomination de Richter Groupe Conseil inc., à titre de Séquestre Intérimaire;
 - Autorisation du financement intérimaire de 400 000 \$ de type « *DIP* »; et
 - Autorisation d'une charge prioritaire couvrant les honoraires professionnels jusqu'à concurrence de 75 000 \$.
13. L'ordonnance en question prévoit qu'à sa seule discrétion, s'il le juge nécessaire, le Séquestre Intérimaire peut utiliser plusieurs des pouvoirs qui lui sont conférés dans ladite ordonnance. Le Séquestre Intérimaire a pour l'instant mis en place les pouvoirs suivants :
 - Contrôle des recettes et débours de la Débitrice;
 - Instituer un processus formel de sollicitation d'offres pour les biens de la Débitrice.

Processus de sollicitation d'investisseurs ou d'acheteurs

14. Le Séquestre Intérimaire a identifié, à partir de ses banques de données telles Reuter, quelque 101 parties situées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, œuvrant dans le domaine cosmétique ou pharmaceutique, qui pourraient potentiellement avoir un intérêt dans Biomod. Un document sommaire d'information a été préparé et a été envoyé à toutes ces parties le 15 mai 2019. Le document en question stipulait, entre autres, que toutes les parties intéressées devaient manifester leur intérêt avant le 29 mai 2019 à 17 heures, heure de Montréal.
15. Le 30 mai 2019, un rappel a été envoyé aux parties identifiées les informant du processus de vente et de ses échéanciers.
16. En tout, douze (12) parties ont manifesté un intérêt. Une entente de confidentialité de même que les conditions régissant la sollicitation d'offres ont été envoyées à chacune des parties pour leur signature;
17. De ces parties, sept (7) ont retourné les documents dûment signés et furent autorisées à consulter les documents contenus dans la salle virtuelle d'information;
18. Les parties ont jusqu'au 25 juin 2019 à 17 heures, heure de Montréal, pour soumettre une offre.
19. Parallèlement, certains des actionnaires de la Débitrice déploient des efforts afin d'attirer des investissements pouvant réorganiser l'entreprise et permettre une proposition viable aux créanciers.

Prorogation de délai

20. La Débitrice a soumis une requête au tribunal afin d'obtenir une deuxième prorogation de délai pour soumettre une proposition. Le délai demandé de 45 jours couvrira la période du 22 juin 2019 au 6 août 2019. Ce délai est nécessaire afin de compléter le processus de sollicitation et préparer une proposition viable aux créanciers.

21. Un état comparatif des recettes et débours couvrant la période du 5 mai 2019 au 16 juin 2019 lequel est présenté et désigné à la **Pièce A**.
22. À cet égard, la Débitrice a déposé un état de l'évolution de l'encaisse pour une période de quarante-cinq (45) jours couvrant du 17 juin 2019 au 11 août 2019, ainsi que son rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'état de l'évolution de l'encaisse, lesquels ont été soumis au séquestre officiel avec le rapport du Syndic portant sur le caractère raisonnable de l'état de l'évolution de l'encaisse, tel que requis en vertu du paragraphe 50.4 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, lesquels sont présentés et désignés à la **Pièce B**.

Conclusions

23. Compte tenu que la Débitrice prévoit maintenir une encaisse positive, tel que présenté dans l'état de l'évolution de l'encaisse budgété couvrant la période du délai demandé et désigné **Pièce B**, la prorogation demandée ne saurait causer de préjudice à l'un ou à l'autre de ses créanciers.
24. Compte tenu de ce qui précède, le Syndic recommande la prorogation de délai au 6 août 2019.

FAIT À MONTRÉAL, ce 18^e jour de juin 2019.

Richter Groupe Conseil inc.
Syndic



Par : Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI

PIÈCE A

Biomod Concepts Inc.			
Mouvements de trésorerie projetés			
Pour la période du 5 mai au 16 juin 2019	Projeté	Réel	Écart
Entrées de fonds			
Financement intérimaire	\$ 300,000	\$ 400,000	\$ 100,000
Comptes clients	7,500	75,838	68,338
	<u>307,500</u>	<u>475,838</u>	<u>168,338</u>
Sorties de fonds			
Salaires	16,854	13,971	(2,883)
Remboursement CAE	-	20,981	20,981
Gestionnaire intérimaire et frais de saufegarde	34,500	55,375	20,875
Loyer	47,283	48,539	1,256
Assurances	9,172	3,724	(5,448)
Obligations suite à la résiliation des contrats	34,669	26,754	(7,915)
Bureau et services publics	6,900	912	(5,988)
Frais pour la préparation des demandes de crédit F	14,375	15,747	1,372
Imprévus	9,000	-	(9,000)
Honoraires professionnels	138,000	1,270	(136,730)
Intérêts sur financement intérimaire	6,000	-	(6,000)
Crédits bails	-	16,185	16,185
	<u>316,753</u>	<u>203,458</u>	<u>(113,295)</u>
Encaisse du début	11,331	18,249	(6,918)
Surplus / (Déficit)	(9,253)	272,381	(281,634)
Encaisse de la fin	\$ 2,078	\$ 290,630	\$ 288,552

PIÈCE B

Biomod Concepts Inc.

Mouvement de trésorerie projetés

Pour la période du 17 juin au 11 août 2019

Semaine se terminant	06/23/2019	06/30/2019	07/07/2019	07/14/2019	07/21/2019	07/28/2019	08/04/2019	08/11/2019	Total
Entrées de fonds	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Sorties de fonds									
Salaires	-	6,556	-	6,205	-	6,205	-	6,205	25,172
Remboursement CAE	40,668	-	-	-	-	-	-	-	40,668
Gestionnaire intérimaire	4,024	4,024	4,024	4,024	4,024	4,024	4,024	4,024	32,193
Honoraires professionnels	37,367	5,749	5,749	5,749	5,749	5,749	37,367	5,749	109,226
Loyer	-	-	17,190	-	-	-	17,190	-	34,380
Assurances	-	-	1,861	-	-	-	1,861	-	3,722
Contrat de location acquisition	874	-	7,730	705	2,276	874	4,094	705	17,258
Frais de bureau	-	1,201	857	77	-	745	1,313	77	4,270
Imprévus	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	8,000
Intérêts sur financement intérimaire	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	8,000
	84,933	19,530	39,411	18,761	14,049	19,597	67,849	18,761	282,890
Encaisse au début	290,630	205,697	186,167	146,756	127,996	113,947	94,350	26,501	290,630
Surplus / (Déficit)	(84,933)	(19,530)	(39,411)	(18,761)	(14,049)	(19,597)	(67,849)	(18,761)	(282,890)
Encaisse à la fin	\$ 205,697	\$ 186,167	\$ 146,756	\$ 127,996	\$ 113,947	\$ 94,350	\$ 26,501	\$ 7,740	\$ 7,740

Philippe de Gaspé Beaubien III
 Autorisé par le conseil d'administration

Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, LIT